

DEPARTEMENT DE
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
20 JUIN 2019

DATE D'AFFICHAGE
20 JUIN 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

OBJET :

2019/23 Enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de la Société Parisienne des Sablières (SPS), au lieu-dit « La Mare-Asse » à Martot

Monsieur le Maire informe les Conseillers de l'arrêté du Préfet de l'Eure en date du 14 mai 2019 prescrivant une enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2019 inclus sur le dossier présenté par la Société Parisienne des Sablières (SPS) concernant une autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « La Mare-Asse » à Martot, que le Maire a fait afficher dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de la Société SPS.

2019/24 Remplacement du matériel informatique de la mairie

Le Maire expose aux Conseillers que le matériel informatique de la mairie est vétuste et qu'il convient donc de le remplacer. Un devis a été demandé à la Société JVS Mairistem qui gère le parc informatique de la mairie. Le devis s'élève à 3 967.50 € TTC, comprenant l'achat de 2 ordinateurs (unités centrales + écrans), 2 packs office et leur installation, ainsi que la mise en place d'une sauvegarde on-line réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette acquisition avec 11 voix « pour » et 2 abstentions. Cette dépense sera imputée au compte 2183 « matériel informatique » et à l'opération 101 « mairie ».

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, S. DELMOTTE, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, G. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : H. GANDOSI par J.P. COMBES

Absent : F. POINTIER, F. COUTEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

2019/25 Décision modificative : utilisation des dépenses imprévues d'investissement

Afin de permettre l'achat du nouveau matériel informatique 4 000 € sont prélevés à l'article 020 « dépenses imprévues » afin de venir alimenter l'article 2183 « matériel informatique », opération « mairie ».

QUESTIONS DIVERSES

Procès-verbal du comité syndical du SIEGE en date du 18 mai 2019

Monsieur le Maire fait un compte rendu du procès-verbal dressé lors du conseil syndical du SIEGE au cours duquel le CA 2018 et le BP supplémentaire 2019 ont été votés.

Monsieur le Maire informe les conseillers que ce syndicat est très bien géré avec un résultat de clôture pour 2018 de 39 387 223.14 €.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le souhait du SIEGE est de développer davantage la transition énergétique avec des projets liés au biomasse, au photovoltaïque et à l'éolien.

Voyage scolaire

Monsieur le Maire informe les conseillers que les élèves de la classe de Madame HIVERT (enfants du CE2 au CM2) sont partis en voyage scolaire 2 jours à Londres, lors de l'établissement du budget primitif le conseil avait réservé 2 500 € d'aide pour ce voyage, après réalisation du budget par la directrice 1 500 € seront versés à la coopérative scolaire.

Fusion de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et de la Communauté de Communes Eure Marie Seine

Monsieur le Préfet de l'Eure a signé la fusion de ces 2 communautés au 1^{er} septembre 2019. Un nouveau président va être élu par les conseillers communautaires (1 pour Martot, Monsieur le Maire ayant Michel QUENNEVILLE comme suppléant) et un nouveau budget sera voté.

Dépôts sauvages d'ordures

Monsieur Michel QUENNEVILLE informe les conseillers que la commune subit de nombreux dépôts sauvages d'ordures. Afin de trouver les solutions pour remédier à ce problème, il a assisté à un colloque proposé par la Région Normandie. La solution retenue par le Conseil municipal pour le moment est de faire nettoyer les lieux, essentiellement au bord de l'Eure, et demander à la SPS de bien vouloir bloquer ces accès par des tas de terre. Le conseil municipal charge tout de même Michel QUENNEVILLE de se renseigner sur les dispositions à prendre pour installer des caméras de surveillance de ces sites.

Monsieur Flavien BARBIER attire l'attention des membres du conseil sur le fait que si les déchetteries étaient accessibles gratuitement aux petits artisans le nombre de ces dépôts sauvages seraient sûrement diminué.

Construction au lieu-dit « le Clos du Bec »

Monsieur Daniel LAFFILLÉ attire l'attention de Monsieur le Maire sur une construction en bois qui a été réalisée au lieu-dit « le Clos du Bec » sur une parcelle non-constructible. Monsieur le Maire lui répond qu'il a constaté cette construction et

qu'il est en contact avec la Préfecture pour savoir s'il est possible de mener une action contre ces constructions illégales.

Nouveau carrefour rue de Saint Pierre

Monsieur Daniel LAFFILLÉ fait remarquer que l'aménagement du carrefour de la rue de Saint Pierre avec la rue des Bosquets et la rue des Sablons est dangereux, les priorités de circulation ne sont pas évidentes. Monsieur Michel QUENNEVILLE l'informe que des panneaux de signalisation doivent être posés très prochainement afin de faciliter la circulation des véhicules.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 27 septembre 2019 à 18h15
